



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intérieur : personnel

Question écrite n° 10314

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le problème suivant : la presse nationale écrite et télévisée a abondamment repris les propos tenus par le préfet du Vaucluse, représentant de l'Etat, le 17 octobre dernier, à l'occasion du congrès des maires du département. Il s'agissait d'interpeller les gens du voyage et cela a été fait dans les termes suivants : « Certains roulent dans des Mercedes que je ne peux pas me payer. On a déjà trouvé des gens qui avaient huit comptes en banque au Luxembourg... ils vivent d'escroqueries et de rapines. » Ces qualificatifs, indignes de la République, semblent avoir fait l'objet d'une plainte du MRAP, et M. le ministre de l'intérieur a déclaré à l'Assemblée nationale qu'il les condamnait. Au moment où le racisme renaît en France, où 82 % des Français ont voté pour le Président de la République au second tour, par conviction ou par rejet d'une idéologie qu'ils ont considérée comme incompatible avec les valeurs fondatrices de la République, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre, au-delà d'une condamnation verbale, pour que le peuple français retrouve dans les représentants de l'Etat des propos dignes et respectueux des valeurs de tolérance républicaine.

Texte de la réponse

Les propos du préfet du Vaucluse, auxquels se réfère l'honorable parlementaire, doivent être replacés dans leur contexte, qui est celui d'une interpellation par le maire d'une commune du département du département à propos de l'application de la loi du 5 juillet 2000 imposant la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Ils ne visaient nullement l'ensemble de cette communauté dont la majorité des membres respecte les lois de la République mais le petit nombre de ceux dont le comportement inacceptable doit être sanctionné. Le préfet du Vaucluse a, du reste, tenu à affirmer aux maires du département que la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage était pour lui une priorité. Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, de même que l'ensemble des représentants de l'État, ont constamment le souci de mener leur action dans le respect des principes qui fondent la République mais aussi avec fermeté lorsqu'il s'agit de lutter contre la délinquance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10314

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 297

Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3309